

Initiatives parlementaires

au Canada et que nous appuyons son désir d'encourager la réforme de l'éducation à l'échelle nationale.

Je tiens à assurer tous les députés de cette Chambre et la population canadienne que nous avons placé ce problème en tête des questions nationales à l'ordre du jour. Nous avons constitué des partenariats avec des entreprises et des syndicats, avec les milieux de l'éducation et les services sociaux, afin de sensibiliser tous les Canadiens au grand défi de notre époque: l'exploitation de nos ressources humaines au profit d'une économie moderne.

Le gouvernement actuel reconnaît, monsieur le Président, que les Canadiens aimeraient voir établis pour l'an 2000, dans huit ans seulement, avec l'approbation et la collaboration des provinces, des objectifs pour l'ensemble du Canada. J'entends déjà les gens du Bloc québécois dire que l'éducation est une question d'ordre provincial et nous sommes tout à fait d'accord avec cela. Cependant, je constate qu'au Québec, il y a 30 p. 100 de décrochage scolaire, monsieur le Président; en Ontario, il y en a 30 p. 100; dans l'Ouest canadien, cela se situe à 30 ou 40 p. 100; à Terre-Neuve, il y en a un peu plus, mais globalement, c'est 30 p. 100.

Cela veut dire que l'on enseigne en français ou en anglais, que l'on soit dans la société distincte ou ailleurs au Canada, il y a un problème national qui est le même, soit un taux de décrochage scolaire de 30 p. 100. Alors, il faut arrêter de se fermer les yeux et faire semblant, comme les gens du Bloc québécois, que l'éducation est un problème local, un problème provincial uniquement. C'est un problème provincial, oui, mais c'est également un problème de concurrence et un problème national parce qu'on retrouve le même problème dans chacune des provinces canadiennes.

J'aimerais aussi dire aux Canadiens que les efforts qu'entreprennent actuellement les provinces pour créer un système uniforme d'éducateurs éducationnels sont appuyés par le gouvernement fédéral. Même le gouvernement du Québec est d'accord avec cet objectif.

Lors de leur dernière réunion du mois d'août 1991, les premiers ministres provinciaux ont demandé au Conseil des ministres de l'Éducation du Canada de poursuivre leurs efforts en ce sens. Notre gouvernement applaudit et appuie fortement cette initiative. Il est aussi d'avis que

cet organisme est le plus qualifié pour le type d'objectifs éducationnels nationaux. Nous comprenons parfaitement que si nous prenons un retard sérieux en matière de formation, par rapport à d'autres pays—et voilà où sont nos vrais concurrents—ce ne sont pas les anglophones ou les francophones au Canada, ce sont le Canada, les Canadiens et les Québécois contre les autres pays industrialisés. Par rapport à d'autres pays, monsieur le Président, notre main-d'oeuvre et nos industries seront mal équipées pour lutter contre nos concurrents au sein d'une économie mondiale fondée sur l'information.

Telles sont les raisons, monsieur le Président, qui ont incité le gouvernement fédéral à parvenir à ce consensus national auquel nous allons demander la collaboration et au sujet duquel nous allons consulter les provinces avant de prendre les décisions.

Le 29 octobre dernier, mon collègue, M. Bernard Valcourt, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a distribué un document de travail sur l'acquisition du savoir intitulé «Bien apprendre. . . bien vivre». Ce document s'inscrit dans notre stratégie nationale qui consiste à orienter notre discussion vers l'acquisition permanente du savoir et à nous diriger vers l'élaboration d'objectifs nationaux, dont notamment—et cela ne fait mal à personne, mais il est important qu'on l'atteigne au Québec comme dans les autres provinces du Canada—le premier objectif, soit de réduire le taux d'analphabétisme de 50 p. 100; s'assurer que 90 p. 100 de la population obtienne un diplôme d'études secondaires ou une attestation équivalente à l'âge de 25 ans. Quelle différence cela peut-il faire, monsieur le Président, qu'on réclame cela d'un Québécois ou d'un Ontarien? On peut avoir ce genre de normes tout en respectant la juridiction provinciale en matière d'éducation.

Nous voulons également, au Québec comme ailleurs—et je pense que c'est un objectif louable avec lequel nous pourrions travailler—doubler le nombre de diplômés postsecondaires dans les sciences. Nous voulons multiplier par quatre la formation offerte par les employeurs à leurs employés. On pourrait le faire en français au Québec et en anglais ailleurs, mais on va coordonner cela de façon nationale pour pouvoir concurrencer les Américains, les Allemands, les Japonais. . .

M. Della Noce: Les Italiens.